

R.a. imposée à un tout petit. quel espoir en appel?

Par galiell, le 12/02/2011 à 10:55

Bonjour,

Je suis la maman d'une merveille de petit garçon qui a aujourd'hui 18 mois. Il est arrivé dans un contexte de violence conjugale et de déni de la part de son père qui ne voulait plus de lui, qui souhaitait une IVG et qui nous a quittés peu après sa naissance. Bébé et moi avons donc construit notre vie sans lui. Malgré des débuts de vie difficiles dans un contexte de violence, tout-petit-garçon a repris du poil de la bête et est devenu un bébé radieux et très épanoui, choyé par maman et entouré d'amis grands et petits.

Alors que bb avait environ 8 mois, j'ai reçu deux convocations, l'une du Juge des Enfants, m'informant qu'un signalement pour "maltraitance et mise en danger de mon enfant" avait été déposé par le père avec l'aide d'une puer. de pmi; l'autre du JAF, m'annonçant que le père demandait la garde exclusive de l'enfant. Retour en enfer.

Il m'a fallut 7 mois de combat acharné pour sortir de la machine infernale des services sociaux malgré une dizaine de certificats médicaux de pédiatres et d'attestations de pro de la petite enfance qui assuraient l'excellente santé physique, morale et affective de mon bébé. 7 mois d'angoisse pour annuler le placement de mon enfant à la DASS...

En parallèle plusieurs reports d'audiences au JAF avec à chaque fois un Juge différent. Il y a deux mois, contre toute attente (mon enfant n'avait que 16 mois et n'avais jamais vécu avec son père depuis sa naissance puisque celui-ci n'en voulait pas. En outre il était encore allaité) le Jaf a accordé la résidence alternée au père. Consternation de mon avocate et de tout l'entourage. J'ai immédiatement fait appel. Je n'ai toujours pas de date d'audience...

Depuis deux mois, mon trésor subit la garde alternée. Son état se dégrade de semaine en semaine. Quand il rentre, Il reste accroché à moi au point de ne même plus jouer, me suit partout, ne spporte plus que je sorte de son champ visuel, est devenu coléreux, très agité, agressif même (il me tape), ne veut plus dormir seul, fait des cauchemards, court se cacher lorsque des amis qu'il connait depuis toujours viennent à la maison, cache les clés de la porte d'entrée... l'opposé de l'enfant qu'il était avant.

Mon inquiétude et ma peine grandissent en même temps que le mal être de mon enfant. Mon seul espoir, l'audience d'appel et le retour à une garde classique. Quelle chance ai-je de voir ce jugement revu en appel?? quel(s) conseil(s) pouvez-vous me donner? Immense merci par avance

Par mimi493, le 12/02/2011 à 12:44

Faites suivre votre enfant par un pédopsy.

Par **galiell**, le **12/02/2011** à **12:47**

Bonjour, merci de me répondre. C'est ce que je fais depuis peu. Que pensez-vous du jugement en première instance? Pensez-vous que j'ai une chance de revenir à un jugement "classique"?

Par Melanie555, le 14/02/2011 à 12:35

[citation]Consternation de mon avocate et de tout l'entourage.[/citation]

C'est effectivement consternant, quand on considère de surcroît l'âge de l'enfant.

Malheureusement nul ne peut préjuger de la décision d'un juge. Néanmoins, le suivi du pedopsy et son rapport peuvent jouer en faveur de l'enfant et de son intérêt.

Par galiell, le 15/02/2011 à 05:42

Je l'espère. "Malheureusement", comme souvent chez les petits, son comportement en publique n'est pas significatif pour qui ne le connait pas. et il est trop petit pour parler. En outre, les psy ne sont pas prompts à se "mouiller".

Merci de m'avoir lue et de m'avoir répondu et merci à toutes les personnes qui le souhaitent et le peuvent de me conseiller en vue de l'audience en appel. Il est toujours difficile de dire "quoi faire ou dire" mais peut être pouvez-vous me dire ce qu'il faut absolument éviter...

Par Melanie555, le 15/02/2011 à 11:33

Gardez votre calme et affichez vous en tant que parent responsable qui s'est toujours occupé de son enfant APRES LE DEPART DE SON PERE.

(En principe)... les juges statuent aussi en fonction du seul et unique intérêt de l'enfant et de l'aptitude de chacun des parents à s'occuper de l'enfant et à respecter les droits de l'autre parent.

Evitez donc de dénigrer l'autre parent, car ce n'est pas en dénigrant le père (ou la mère) que l'on se valorise soi même.

Si vous vous sentez fragilisée face à l'appareil judiciaire, n'hésitez pas à vous faire assister par un avocat.

Bon courage.

Par galiell, le 15/02/2011 à 11:40

Je tiendrai compte de vos conseils et vous remercie infiniment de l'intéret que vous portez à mon enfant.